

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 4 novembre 2024 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **4800, rue De Contrecœur** – permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, malgré les dispositions de l'article 566 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **2425, rue Arcand** – permettre l'implantation d'un bâtiment à moins de 3 m de la limite arrière de la propriété, malgré les dispositions de l'article 75 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

La documentation relative à ces demandes de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 17<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2024.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Olga Sacaliuc**